

Projet Pédagogique 3-6 ans

« L'action de l'accueil de loisirs s'intègre dans une démarche de complémentarité avec les autres espaces éducatifs que sont la famille et l'école »

SOMMAIRE :

1- LE CONTEXTE

A- Présentation de l'accueil de loisirs

Coordonnées du centre

Horaire de l'accueil

Public accueilli (effectif prévisionnel)

Photo du centre

L'équipe d'animation

Environnement

Locaux disponibles dans la structure et occupation des locaux partagés

B- Les réunions

C- les classeurs administratifs/ Diplômes et vaccins du personnel

2 - CADRE PEDAGOGIQUE

A- Le projet éducatif

B - Objectifs généraux

C - Objectifs pédagogiques

3- FONCTIONNEMENT

A- Fonctionnement de l'ALSH + journée type

B- Communication avec les parents

1- LE CONTEXTE

A- Présentation de l'accueil de loisirs

L'accueil de loisirs a pour vocation d'offrir à tous les enfants un espace éducatif, récréatif qui répond à des besoins importants pour les parents, besoin de garde, de sécurité, d'apprentissage à la vie quotidienne en collectivité.

L'ALSH (accueil de loisirs sans hébergements) doit prendre en compte l'individu à part entière, nous devons l'aider à s'exprimer, s'épanouir, à se construire pour l'amener à être autonome et que les enfants aient le choix de leurs loisirs.

L'équipe d'animation doit travailler en cohérence et harmonie avec les partenaires de vie de l'enfant : école, famille, intervenants extérieurs.

Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs constitue une réflexion collective qui définit les objectifs éducatifs et les moyens que nous mettons en œuvre pour les atteindre.

Il n'est pas figé, il peut se voir modifier à tout moment, ce projet est un support permanent pour les animateurs.

Coordonnées du centre.

ALSH : 3 allée du petit prince, 45750 St Pryvé St Mesmin

TEL : 06.25.83.35.45

Horaire de l'accueil échelonné. (Pas de demi-journée possible)

Matin : 7h30- 9h30

Soir : 16h30-18h30

L'accueil du matin et soir (7h30/9h30) -(16h30/18h30) : Les parents signalent leur présence en sonnant au visiophone. Une fois le portail ouvert, ils sont accueillis par un animateur qui effectue le pointage de présence de l'enfant.

Les enfants peuvent jouer en autonomie (jeux de société, coloriages ou selon l'envie des enfants) ou avec un animateur. Proposer des activités courtes et calmes qu'ils pourront arrêter facilement quand tous les enfants seront arrivés. Les animateurs arrivent respectivement à 7h30, 8h00, 8h30, 9h00 et 9h30.

Public accueilli.

Les enfants accueillis sont issus d'horizons sociaux et d'origines différentes, cette rencontre favorise le partage interculturel et une vie en harmonie dans le respect de l'autre, activités sont organisées de façon que les filles et les garçons puissent y participer.

L'effectif est compris entre 48 et 64 enfants âgés de 3 à 6 ans, selon les périodes.

Les 3-6 ans se compose de 2 groupes distincts ; les choupissons (petits/ moyens) et les louveteaux (moyens/ grand).

L'enfant pour se construire a besoin d'évoluer dans un climat de sécurité auprès d'adultes qui sauront le mettre en confiance lui et sa famille, en se montrant disponibles et à l'écoute des besoins de chacun.

Photo du centre



L'équipe d'animation

L'ALSH est composé d'un référent 3-6 ans (BAFD) et de 6/9 animateurs (BAFA, tout autres diplômes équivalent, stagiaires ou sans qualification dans la mesure des normes de la DRAJES).

Rôle de l'équipe d'animation.

Le directeur : Garantit la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant
Garantit la mise en place du projet pédagogique en lien avec le projet éducatif Doit être formateur auprès des animateurs (stagiaires ou BAFA) Mène les réunions d'informations, de préparations Etablit les horaires de l'équipe d'animation Assure la gestion administrative de l'accueil Coordonne tout le personnel Accueille les parents et les enfants.

L'animateur : Veille au respect du rythme et bien-être de chaque enfant Est garant de la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant Gère les temps d'activité et de vie collective Gère le groupe d'enfants, le matériel... Est dynamique, motivé, motivant, imaginatif, ponctuel, et surtout conscient de la responsabilité qu'il a (ne met pas les enfants en danger).

Est un référent et modèle pour les enfants (attention à la tenue vestimentaire et à son langage) Propose des activités manuelles, des jeux diversifiés Est capable de se remettre en question sur ses pratiques d'animation et d'encadrement Est présent et participe aux réunions Doit être capable de s'adapter à toutes modifications ou contraintes Doit être à l'écoute des enfants et tenter d'y répondre au mieux Doit connaître en permanence le nombre d'enfants sous sa responsabilité. Doit toujours être d'humeur égale et fera preuve de patience. Un animateur spécifique est assistant sanitaire et vérifie régulièrement les trousseaux de secours.

Environnement

L'accueil de loisirs bénéficie de plusieurs structures municipales dont :

- Piscine en délégation de service public (été)
- Médiathèque
- Gymnase de la Belle Arche
- Parc de la Belle Arche avec une aire de jeux et un city stade
- Dojo
- Auditorium
- Cour de l'école maternelle Sablons
- Lac
- Parc de la Trésorerie

Locaux disponibles dans la structure et occupation des locaux partagés

Nous avons un hall d'accueil composé d'un couloir (avec porte-manteaux et casiers pour les chaussons.) :

- Toilettes (Sanitaires louteteaux)
- Un Office
- Une infirmerie
- Un local ménage
- Le bureau du directeur / directrice

Le couloir dessert la salle des louteteaux (moyens/ grand) et les choupissons (petit/ moyens)

Dans la salle des louteteaux nous avons : une salle de peinture, une salle de jeux et une salle d'activité.

Dans la salle des choupissons nous avons : une salle de peinture, une salle d'activité, deux dortoirs et un sanitaire.

Une régie est à disposition pour le groupe des 3-6 ans non accessible aux enfants.

B- Les réunions

Des réunions obligatoires, réunissant l'équipe d'animation, sont planifiées de la façon suivante :

- Travail en commun sur le projet pédagogique et projet d'animation.
- Préparation des programmes pour chaque mercredi ainsi que les programme des vacances scolaires (le mardi matin).
- Echanger des informations, concertation, consultations sur les différents temps d'accueil (le lundi matin).

L'équipe travail en concertation de l'élaboration du projet pédagogique et a l'évaluation de celui-ci et ainsi se retrouve sur les temps cités ci-dessus.

Il est important que les animateurs soient cohérents entre eux et avec les enfants pour leur apporter des bases communes et solides d'encadrement.

C- Les classeurs administratifs/ Diplômes et vaccins du personne

Dans le bureau de la direction, un classeur administratif se trouve à l'intérieur du placard administratif de l'accueil de loisirs. Il peut être consulté à tout moment.

Classeur administratif

- La législation en vigueur
- le projet éducatif
- Décharges / Décharges associative
- Coloriages

Pour le compléter, nous avons un classeur « diplômes et vaccins animateurs » qui se trouve également dans le bureau de la direction près du classeur administratif de l'accueil de loisirs.

Classeur du personnel

- Diplômes
- Vaccins

2 - CADRE PEDAGOGIQUE

A- Le projet éducatif.

Projet éducatif de la ville regroupe trois axes importants :

- 1) Considérer l'enfants dans sa globalité avec ses spécificités et tendre à respecter son rythme.
- 2) Favoriser les projets visant à développer la participation des enfants dans une dynamique de coopération.
- 3) Encourager les projets qui s'inscrivent dans la réalité et la ressource territoriale.

La mise en place du projet pédagogique découle du projet éducatif de la ville dont les principaux objectifs sont :

Le développement d'une cohérence éducative, construire la coéducation.

Renforcer la continuité éducative de 0 à 14 ans sur l'ensemble du territoire.

Développer les conditions de l'apprentissage et de la citoyenneté.

Tout cela dans un cadre assurant la sécurité physique et morale de chaque enfant et de chaque adulte.

B - Objectifs généraux

- Donner aux enfants l'accès à des loisirs éducatifs favorisant notamment le « bien vivre ensemble » et le développement de l'autonomie, dans le respect des valeurs citoyennes.

C - Objectifs pédagogiques

- Accompagner l'enfant dans sa conquête d'autonomie en créant un cadre où il pourra petit à petit réussir à se débrouiller seul.

- Inciter l'enfant qui commence une activité à s'engager et à la terminer
- Faire participer les enfants à la préparation, mise en place, rangement de l'activité
- Veiller au respect des règles de vie collective et règle de vie du centre
- Utiliser les temps informels pour que les enfants échangent entre eux et apprennent à vivre les uns avec les autres

- Favoriser la socialisation des enfants (introduisant des jeux collectifs et des activités en groupes dans les projets d'activité et dans des temps forts ou des moments informels de la vie des accueils de loisirs.).

- Ne pas imposer aux enfants une activité
- Proposer un cadre aux enfants tout en les laissant libre de choisir leur matériel, peinture, feutres...
- Les animateurs proposent des projets d'animation sur plus ou moins long terme.
- Faire en sorte que les enfants s'amusent ensemble
- Favoriser les accroches et déguisements pour que les enfants aient envie de jouer.
- Favoriser le développement psychomoteur.

- Permettre à l'enfant de trouver un lieu de vie agréable et sécurisant afin qu'il puisse passer ses temps libres (mercredis et vacances scolaires) le mieux possible en répondants à ses propres besoins.

Chaque enfant a un rythme de développement qui lui est propre. Il s'agit donc de respecter ses besoins et ses désirs, lui offrir la possibilité de s'exprimer par le jeu, s'évader dans un espace imaginaire, mettre en place des activités et des temps de découverte favorisant son épanouissement.

Ainsi nous proposons aux enfants :

Des sorties qui permettront aux enfants de découvrir d'autres espaces

d'expérimentation (les mercredis libérés, et une fois par semaine lors des vacances).

Des thématiques sont proposées sur les vacances (les indiens, le cirque ...) en fonction des tranches d'âge.

Des activités spécifiques (grands jeux, sorties en rapport avec le thème) sont proposées aux enfants.

Un espace de jeux symboliques est aménagé (dinette, marchande, voitures, lego...), disponible et accessible sur les temps d'accueil et les temps libres.

- Eveiller l'imagination de la créativité chez l'enfant.

L'enfant a besoin de s'intéresser à ce qui se passe et d'y participer.

L'enfant a besoin d'activités, de mouvements (courir, sauter, grimper...).

Le jeu est la principale activité de l'enfant. S'est en jouant que l'enfant va découvrir son environnement, l'animateur doit maîtriser ce qui se passe, s'intéresser, donner des règles et des limites.

L'enfant a besoin de limites pour se construire.

- Permettre à l'enfant de découvrir l'environnement.

Tout un travail autour des composteurs est mis en place, au moment de la pause méridienne.

Les activités seront organisées autour des quatre principes suivants (Principe des 4 FAIRE) :

Faire faire / Faire jouer : L'animateur demande un type de réalisation précise, ou impose un modèle, ou organise des jeux ; Cela correspond souvent à une situation d'apprentissage d'une technique précise.

Faire avec / Jouer avec : Les enfants et l'animateur réalisent ensemble (création collective). L'animateur est à la disposition des enfants pour réfléchir avec eux (ex : comment faire une locomotive en carton ? ...). L'animateur est le meneur, l'arbitre ou le démonstrateur. Cette attitude lui permet de faire découvrir, de réguler les relations entre participants, de réunir un groupe autour d'une même activité, d'un même projet.

Laisser faire/ Laisser jouer : L'animateur assure une présence, étant disponible, et laisse les enfants choisir leur jeu, leur activité, leurs matériaux et leur façon de faire. Attention, laisser faire ne veut pas dire ' ne rien faire' l'animateur reste le garant de la sécurité et intervient s'il est sollicité.

Donner à faire/ Donner à jouer : L'animateur propose mais n'impose pas. Il intervient en créant un milieu riche pour susciter des idées de réalisations spontanées, mais son activité principale est avant l'activité, en aménagement le milieu, en rassemblant le matériel de telle sorte qu'il permette des activités riches.

Il n'y a pas de bonne attitude valable en toutes circonstance. Il y a des attitudes différentes, qui peuvent cohabiter, se succéder et se compléter.

Responsabilité

L'équipe d'animation doit tout mettre en œuvre pour assurer la sécurité des enfants qui lui sont confiés. Il est impératif de respecter les consignes données par la direction et de conformer à la réglementation DRAJES.

Soyez rigoureux sur tout ce qui touche à la sécurité affective et physique des enfants.

Ne jamais laisser les enfants sans surveillance (ne pas hésiter à les recompter plusieurs fois dans la journée).

3- FONCTIONNEMENT

A- Fonctionnement de l'ALSH + journée type

Les activités de Centre de Loisirs se déroulent entre 9h30 et 16h30. Mais cela implique une mise en place avant et après ces horaires.

Les enfants sont accueillis au centre à partir de 7h30.

Durant ce temps d'accueil, différentes activités calmes sont proposées aux enfants (coloriage, jeux de construction et de société, bibliothèque ...) activités qui leur permettent de commencer la journée en douceur.

Une attention particulière sera portée à ce moment de la journée. Il doit être convivial et rassurant autant pour les parents, que pour les enfants accueillis. Pour les personnes extérieures, il reflète le travail de l'équipe d'animation.

Les enfants ont des porte-manteaux pour ranger leurs affaires personnelles. Ils peuvent apporter au Centre des peluches, des doudous ... pour les moments de temps calmes et de sieste. Les repas de midi sont pris au restaurants scolaire (sauf pique-nique fourni par la cantine). Les enfants sont par tables de 6 ou 8, avec un animateur à chaque table.

Les animateurs encadrent le moment du repas et déjeunent avec les enfants. Cela permet d'avoir des relations privilégiées avec les enfants et par la même occasion, les animateurs incitent l'autonomie.

Sauf contre-indication médicale, les enfants goûtent et découvrent tous les plats, proposés et servis à table ; Le temps du repas est un moment éducatif à part entière et le déroulement doit obligatoirement se faire dans le calme.

Le temps de la pause méridienne entre la cantine et sieste est un temps de jeux » libres ». Les enfants ont à leurs dispositions des jeux de société et de construction, des coloriages, la bibliothèque, le coin détente..., sous la surveillance des animateurs.

Pour les plus jeunes de ce groupe, un temps de repos est mis en place l'après-midi, dans une pièce spécialement aménagée. Un réveil échelonné s'organise, petit à petit les enfants sont confiés aux autres animateurs pour la reprise des activités ; Quant au plus grand (moyens/grand) un temps calme de 30 minutes environ est mis en place suivi d'activité ludique ou bien la finissions des activités du matin.

VIE COLLECTIVE : Nous favorisons une démarche d'autonomie et l'envie de faire partager, faire ensemble, faire pour soi et pour le groupe. Toutes les activités sont proposées aux enfants, et non imposées. L'enfant choisit tout en tenant compte de son envie et de l'ensemble du groupe. Si les activités ne lui conviennent pas il a la possibilité de jouer seul ou avec d'autres sous la vigilance d'un animateur.

La fin de l'après-midi se clôture par un goûter fourni par le centre.

A partir de 16h30 les parents peuvent venir chercher leur enfant et ceci jusqu'à 18h30.

Pendant cette journée les animateurs ont le droit à 20 minutes de pause.

Dans tous les cas les enfants restent dans l'enceinte des locaux de l'ALSH où ils sont sous la responsabilité des animateurs. En cas de retard, les familles sont contactées de façon à ce qu'elles viennent récupérer leur enfant le plus tôt possible et une attestation de retard est signée par les parents (facturation mairie).

La fiche sanitaire est obligatoire pour chaque enfant. Elle doit être signée et complétée par la famille et renouvelée tous les ans. Tout problème médical et protocole d'accueil individualisé (PAI) doivent être signalés au directeurs et animateurs.

Les enfants ne doivent en aucun cas avoir de médicaments sur eux.

En cas de traitement, ils doivent être confiés par les parents et avec l'ordonnance du médecin à l'animateur référent qui s'occupera de l'enfant.

B- Communication avec les parents

La communication de l'accueil de loisirs est l'affaire du directeur et de son équipe ainsi que de l'organisateur.

Le directeur / directrice est disponible :

- Sur le téléphone du centre de loisirs lors des horaires d'ouvertures de l'accueil.

- Dans son bureau pour un entretien improviser (problématique urgente) ou sur rendez-vous (fixé au préalable).

Les animateurs en place sont également disponibles pour communiquer sur la journée de votre / vos enfants.

Divers panneaux d'affichage sont visibles où trouvé les différents programmes d'activité ainsi que les informations à vous communiquer (sortie ...) :

- Au niveau du portail extérieur

- A l'entrée de l'ALSH

Sur le site internet de la ville vous pouvais aussi retrouver les programmes ainsi que des photos (Si autorisation du droit à l'image) des sorties diverses qui ont eu lieu.

« Les enfants sont compétents et ont besoin d'être traités avec dignité pour pouvoir s'épanouir pleinement ! »

St Pryvé St Mesmin le 18 juin 2025.

Monsieur J.C Hennequin
Maire de St Pryvé St Mesmin

